

CONSEIL DE QUARTIER RENNES

Réunion du mercredi 10 février 2021

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Emmanuel PIERRAT, Personnalité qualifiée, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller régional d'île de France, en date du mercredi 27 janvier 2021, les membres du Conseil de Quartier Rennes se sont réunis sous la présidence de Monsieur Emmanuel PIERRAT, le mercredi 10 février 2021 à 17h.

Etaient présents :

1^{er} collège (Elus et personnalités qualifiées) :

Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire,

Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6^e ;

Monsieur Emmanuel PIERRAT, Personnalité Qualifiée ;

Madame Christine de KERCHOVE, Personnalité Qualifiée.

2^e collège (Associations) :

Madame Marie JULIENNE (La Maison Magis) ;

Monsieur Jean-Paul LAURAS (Partage 5, 6,7) ;

Monsieur Xavier GUESPEREAU (AGF).

3^e collège (Habitants) :

Monsieur Jean-Paul COMBENEGRE, membre titulaire ;

Monsieur Guillaume THEVENIN, membre titulaire ;

Monsieur Stanislas VERJUS, membre titulaire ;

Madame Magda MANSOUR, membre titulaire ;

Monsieur Jean-Michel HERVIEU, membre suppléant ;

Monsieur Mohamed HAÏDARA, membre suppléant ;

Monsieur Louis JOUVE, membre suppléant.

Etaient excusées :

2^e collègue :

Madame Marion DELCOURT (Les Parents de la rue Madame).

3^e collègue :

Madame Laurence HARDY, membre suppléant.

Introduction :

Emmanuel PIERRAT se présente aux nouveaux Conseillers. Ancien élu du 6^e arrondissement, il est Avocat et écrivain. Il est membre du 1^{er} collège en tant que Personnalité qualifiée et nouveau Président du Conseil de Quartier Rennes.

Il accueille et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil dont Olivier PASSELECO, élu de la majorité municipale, Adjoint au Maire du 6^e en charge de la culture et des questions juridiques et Céline HERVIEU, nouvelle élue d'opposition, Conseillère de Paris et du 6^e. Il salue ensuite Florence de VARAX qui assiste à cette première séance en sa qualité d'Adjointe au Maire en charge des Conseils de Quartier et présente Stéphanie PUYJARINET qui assure la coordination.

Il annonce qu'un point sur la désignation d'un référent vélos au sein du Conseil est rajouté à l'ordre du jour. Les Conseillers approuvent.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h.

Il rappelle l'ordre du jour initial :

1. Présentation des membres du Conseil de Quartier Rennes ;
2. Rôle et fonctionnement des Conseils de Quartier ;
3. Élection du bureau ;
4. Budget participatif 2021
5. Choix des sujets de travail du Conseil de Quartier ;
6. Questions diverses.

1/ Présentation des membres du Conseil de Quartier Rennes

Il rappelle que les séances du Conseil sont publiques et donne la parole aux membres présents afin qu'ils se présentent brièvement.

2/ Rôle et fonctionnement des Conseils de Quartier

Emmanuel PIERRAT rappelle que conformément au règlement intérieur des Conseil de Quartier du 6^e, le Conseil comporte trois collèges :

1^{er} Collège : Élus et personnalités qualifiées ;

2^e Collège : Représentants des Associations ;

3^e Collège : Représentants des Habitants (quatre membres titulaires et quatre membres suppléants).

Il explique qu'il y a formellement 12 membres et que dorénavant les habitants suppléants sont convoqués et siègent avec les habitants titulaires. Ils peuvent ainsi participer à la discussion mais ne peuvent pas prendre part aux votes. Il rappelle que dans le 6^e arrondissement, les Conseils de Quartier sont en place depuis 2002 et se réunissent au moins trois fois par an en séance plénière.

Il indique que le montant du budget d'investissement alloué aux Conseils de Quartier est de 8 324 euros et qu'il est possible de le reporter d'une année sur l'autre. Le budget de fonctionnement est de 3 306 euros.

Il rappelle que le rôle des Conseils de Quartier est de faire des propositions en matière d'amélioration de la qualité de vie du Quartier. Il souligne l'importance d'être à l'éveil afin de pouvoir signaler les éventuels problèmes rencontrés dans le périmètre du quartier Rennes. Il explique que les Conseillers de Quartier sont les relais entre les habitants et la Mairie.

Il informe de la possibilité d'organiser des marches exploratoires en petit groupe permettant de répertorier les points noirs d'une problématique donnée dans le quartier. Il ajoute que les conseillers peuvent également former un groupe de travail après accord des membres du Conseil réunis en séance plénière.

3/ Élection du bureau

(Art 8 du règlement intérieur des Conseils de Quartier)

Emmanuel PIERRAT rappelle que le bureau du Conseil de Quartier a pour rôle d'établir l'ordre du jour des réunions, soumis à la validation du Maire. Il précise qu'il est composé de quatre membres : le Président du Conseil de Quartier et un représentant de chacun des trois collèges.

Il sollicite les candidatures collège par collège et propose aux Conseillers de voter :

Sont élus à la majorité des votants :

1^{er} Collège : Céline HERVIEU.

2^e Collège : Xavier GUESPEREAU.

3^e Collège : Jean-Paul COMBENEGRE.

Il rappelle ensuite qu'un représentant du Conseil de Quartier doit être nommé pour participer aux réunions du Comité vélo du 6^e qu'il a lui-même initié lorsqu'il était un élu du 6^e. Guillaume THEVENIN candidate, il est désigné à l'unanimité des votants pour représenter le Conseil.

4/ Budget participatif 2021

Emmanuel PIERRAT estime ce dispositif très intéressant car il permet de proposer des projets d'investissement d'un montant élevé et rappelle qu'il s'agit de projets d'intérêt général qui entre dans le champ de compétence de la Ville de Paris. Il donne la parole à la coordinatrice pour qu'elle présente la nouvelle édition du Budget participatif.

Elle explique que les projets relatifs au Budget participatif peuvent être présentés, soit à titre personnel, soit au nom d'un Conseil de Quartier ou au titre d'une association et sont à déposer sur la plateforme « Budgetparticipatif.fr », en créant un compte. Tous les Parisiens sans condition d'âge ou de nationalité peuvent proposer un projet. La Phase de dépôt des projets débute le jeudi 4 et se termine le dimanche 28 février à 20h.

Dorénavant, les projets de réaménagement de l'espace public (aménagement de places, de rues, élargissement de trottoirs, création de pistes cyclables, piétonisations, création de zones de rencontre etc.) ne sont pas acceptés ainsi que les aménagements globaux d'un quartier (dit « Baudrier »). Les projets relatifs à l'entretien de la voirie, s'ils ne nécessitent pas de longues phases d'étude ou de marteau piqueur sont acceptés.

Pour cette nouvelle édition les projets sont intégralement financés par les crédits d'investissements centralisés. Il n'y a donc plus d'impact sur les IIL. Le montant d'un projet ne peut dépasser 2 millions d'euros. Enfin, le nombre de projets lauréats est déterminé dans chaque arrondissement selon le nombre d'habitants. Avec moins de 90 000 habitants le 6^e arrondissement aura 2 projets lauréats.

Emmanuel PIERRAT constate que le délai est trop court pour proposer un projet abouti. En effet, celui-ci doit être travaillé en amont, budgété et recevable. Il propose aux Conseillers qui ont des idées de les déposer en leur nom et d'étudier dès à présent un projet que le Conseil pourra déposer lors de la prochaine édition.

Jean-Paul LAURAS regrette que les projets de voirie ne soient plus acceptés. Olivier PASSELECQ abonde dans son sens estimant qu'en restreignant ce champ, la démocratie participative en patit. Céline HERVIEU quant à elle souhaite que la Mairie du 6^e communique davantage sur ce dispositif.

Louis JOUVE rappelle que des projets relatifs à la préservation du patrimoine ont pu être réalisés. Il explique que la belle réussite du réaménagement du boulevard Raspail vient d'un projet déposé au budget participatif. Il ajoute que la Maire de Paris a souhaité réserver 5% du budget d'investissement de la Ville aux projets participatifs.

Magda MANSOUR souhaite travailler en petit groupe pour y réfléchir. Céline HERVIEU abonde dans son sens et suggère de se réunir en dehors des réunions formelles pour proposer des idées. Elle propose de déposer un projet de bagagerie pour les sans-abris afin qu'ils se retrouvent en sécurité dans un lieu où ils pourront créer du lien social. Elle indique qu'elle va transmettre aux Conseillers la liste des thèmes possibles pour le Budget participatif.

Emmanuel PIERRAT explique qu'il convient dans un premier temps de réfléchir collectivement aux futurs projets d'investissement du Conseil. Il ne s'agit pas de créer un Conseil de Quartier bis où tous les membres ne seraient pas au même niveau d'information mais aussi dans un souci de n'exclure personne. Il propose d'étudier et de travailler ce projet de bagagerie cette année pour voir si le projet est viable et est retenu par le Conseil, afin de le déposer au Budget participatif 2022. Il indique que le Conseil peut auditionner des experts.

Olivier PASSELECQ estime que la bagagerie est un beau projet mais qu'il est impératif de trouver un local et qu'une telle opération, pour être éligible au Budget participatif, ne doit pas induire de dépenses de fonctionnement. Louis JOUVE alerte lui aussi les Conseillers sur le fait qu'un projet au Budget participatif ne doit pas engendrer de coût de fonctionnement.

Le Président rappelle que tout projet émanant du Conseil de Quartier Rennes doit être situé dans le périmètre géographique du quartier. Il ajoute que le Conseil a son propre budget et qu'il convient d'avoir des idées de projet d'investissement.

Il propose aux Conseillers qui auraient des projets construits pour l'édition 2021 du Budget participatif de les transmettre par mail avant le 19 février puis dans un 2^{ème} temps de réfléchir à des idées pour le Conseil de quartier.

4/ Choix des sujets de travail du Conseil

Emmanuel PIERRAT rappelle que le précédent Conseil s'est intéressé :

- aux importantes opérations immobilières du secteur, comme les travaux de l'auditorium de l'Institut Catholique de Paris et la rénovation de l'Hôtel Lutetia.
Le Conseil s'étant d'ailleurs réuni dans un des salons de l'hôtel pour la fin des travaux en 2018 ;
- à la suppression des panneaux de voirie lorsque ceux-ci n'étaient pas indispensables afin de libérer l'espace public, rue Dupin ou rue Guynemer ;
- aux travaux d'aménagement du terre-plein central du boulevard Raspail, entre le boulevard du Montparnasse et la rue Notre-Dame-des-Champs ;
- à la crise de la commercialité d'une partie de la Rue de Rennes, avec un certain nombre de locaux commerciaux actuellement inoccupés. Une proposition leur a été faite de contacter les bailleurs pour étudier avec eux la mise en place de boutiques éphémères. Celles-ci permettraient, par exemple, à des entreprises de tester de nouveaux concepts, voire à des artistes de réaliser des expositions temporaires ;
- à la rénovation de la Tour Montparnasse pour redynamiser le quartier Montparnasse et le parvis situé entre la Tour et la Gare Montparnasse ;
- à l'amélioration du stationnement des deux-roues motorisés ;
- à la végétalisation du quartier en installant notamment de grandes jardinières rue de Rennes et en incitant les habitants à fleurir leur balcon ;
- à l'installation de petits bancs ergonomiques.

Le Conseil a également décidé d'employer une partie de son budget d'investissement dans la réfection des pieds d'arbres du boulevard Raspail. Cela a permis de faciliter le passage de piétons et d'offrir un confort visuel aux habitants comme aux passants.

Il a d'autre part investi dans l'achat de tentes (barnums) et a participé au développement de l'application numérique « Vie de Quartier » pour favoriser le commerce local.

Enfin, le projet de planter un arbre dédié à la laïcité avec une plaque apposée qui explique la symbolique de cette plantation a été réalisé lors de l'édition 2019 du Budget participatif.

Le Président indique que le Conseil va suivre l'évolution des travaux de l'opération Maine-Montparnasse.

Magda MANSOUR constate qu'avec la COVID, de nombreuses boutiques ont fermé rue de Rennes et suggère de trouver de nouvelles idées pour rendre cette rue plus attractive. Stanislas VERJUS propose d'y planter des arbres, ce que confirme Emmanuel PIERRAT qui rappelle les objections techniques déjà évoquées lors des mandatures précédentes du Conseil. Xavier GUESPEREAU l'informe que le sous-sol de la rue de Rennes ne permet pas ce genre de plantation. Céline HERVIEU

propose de transmettre aux Conseillers une carte répertoriant les emplacements où il est possible de planter des arbres dans le 6^e. Elle souhaite d'autre part que le Conseil se réunisse plus souvent.

Jean-Paul LAURAS regrette la suppression de la Maison des Associations du 6^e qui a été déplacée dans le 5^e arrondissement. Concernant les futurs projets du Conseil, il estime qu'un plan d'action sur les trois années de mandat permettrait une meilleure visibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuel PIERRAT lève la séance à 19h10.



Emmanuel PIERRAT

Président du Conseil de Quartier